

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU VERDON (SMEV)

eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2024

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 083-200093383-20250924-D2025_03_02-DE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Eaux brutes	5
1.3.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.3.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.4.	Eaux traitées	6
1.4.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	6
1.4.2.	Production	7
1.4.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.4.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.4.5.	Autres volumes	8
1.4.6.	Volume consommé autorisé	9
1.5.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification	10
2.2.	Recettes	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	15
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	15
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	16
3.5.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	17
4.	Financement des investissements	19
4.1.	Branchements en plomb	20
4.2.	Montants financiers	19
4.3.	État de la dette du service	19
4.4.	Amortissements	19
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	19
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	21
5.1.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU VERDON (SMEV)
 - Nom de l'entité de gestion : eau potable
 - Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
 - Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Artignosc-sur-Verdon, Aups, Baudinard-sur-Verdon, Bauduen, Fox-Amphoux, Moissac-Bellevue, Montmeyan, Régusse, Salernes, Sillans-la-Cascade, Tavernes

- Existence d'une CCSPL Oui Non
 - Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Non
 - Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
 - Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : non voté. Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ EAU FRANCE
- Date de début de contrat : 19/08/2004
- Date de fin de contrat initial : 21/06/2014
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2024
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 4
- Nature exacte de la mission du prestataire : contrat d'affermage

1.3. Eaux brutes

1.3.1. Prélèvement sur les ressources en eau



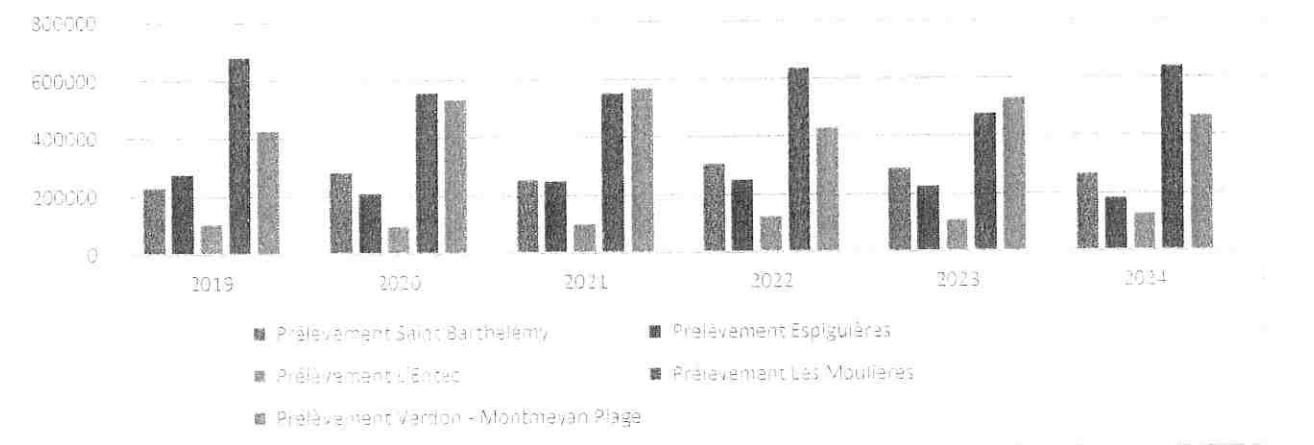
Le service public d'eau potable prélève 1 681 151 m³ pour l'exercice 2024 (1 628 995 pour l'exercice 2023).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Prélèvement Saint Barthélémy	Source	120 m ³ /h ou 2880 m ³ /jour	288 442	267 016	-7,4%
Prélèvement Espiguières	Souterraine	78 m ³ /h ou 1660 m ³ /jour	224 992	181 008	-19,6%
Prélèvement L'Entec	Souterraine	60 m ³ /h ou 1440 m ³ /jour	107 847	127 832	18,5%
Prélèvement Les Moulières	Souterraine	380m ³ /h ou 6745 m ³ /jour	476 306	638 170	34%
Prélèvement Verdon - Montmeyan Plage	Souterraine	260 m ³ /h ou 5200 m ³ /jour	531 408	467 125	-12,1%
Total		17 925 m ³ /j	1 628 995	1 681 151	3,2%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Prélèvements sur les ressources



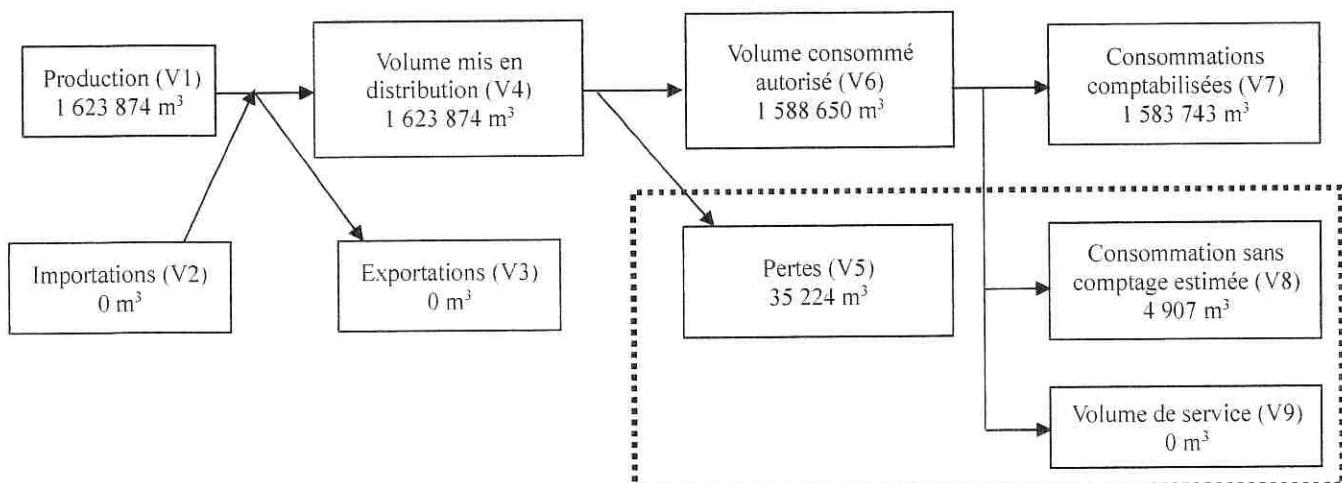
1.3.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : Sans Objet

1.4. Eaux traitées

1.4.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024



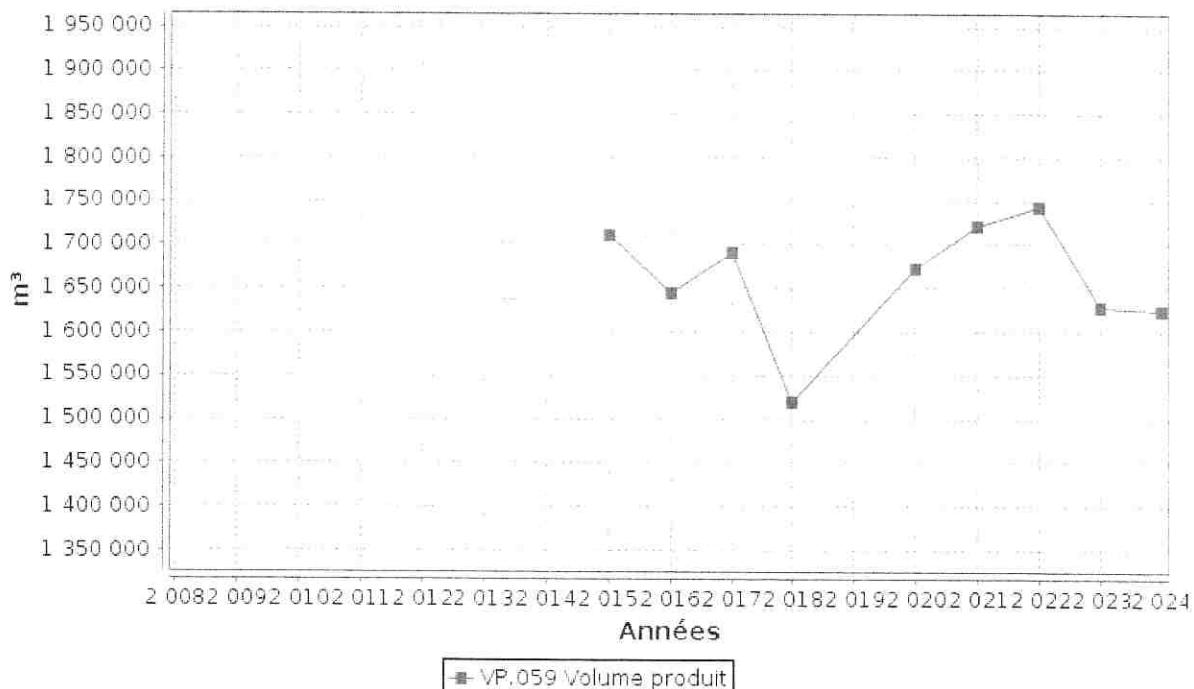
1.4.2. Production



Le syndicat dispose de 5 sites de production (listés ci-dessous). Aucun ne dispose d'unité de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2024 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2024
Prélèvement Saint Barthélémy	288 442	267 016	-7,4%	80
Prélèvement Espiguières	224 992	181 008	-19,6%	80
Prélèvement L'Entec	107 847	127 832	18,5%	80
Prélèvement Les Moulières	476 306	584 324	22,7%	80
Prélèvement Verdon - Montmeyan Plage	531 408	463 694	-12,7%	80
Total du volume produit (V1)	1 628 995	1 623 874	-0,3%	80



1.4.3. Achats d'eaux traitées



Sans objet.

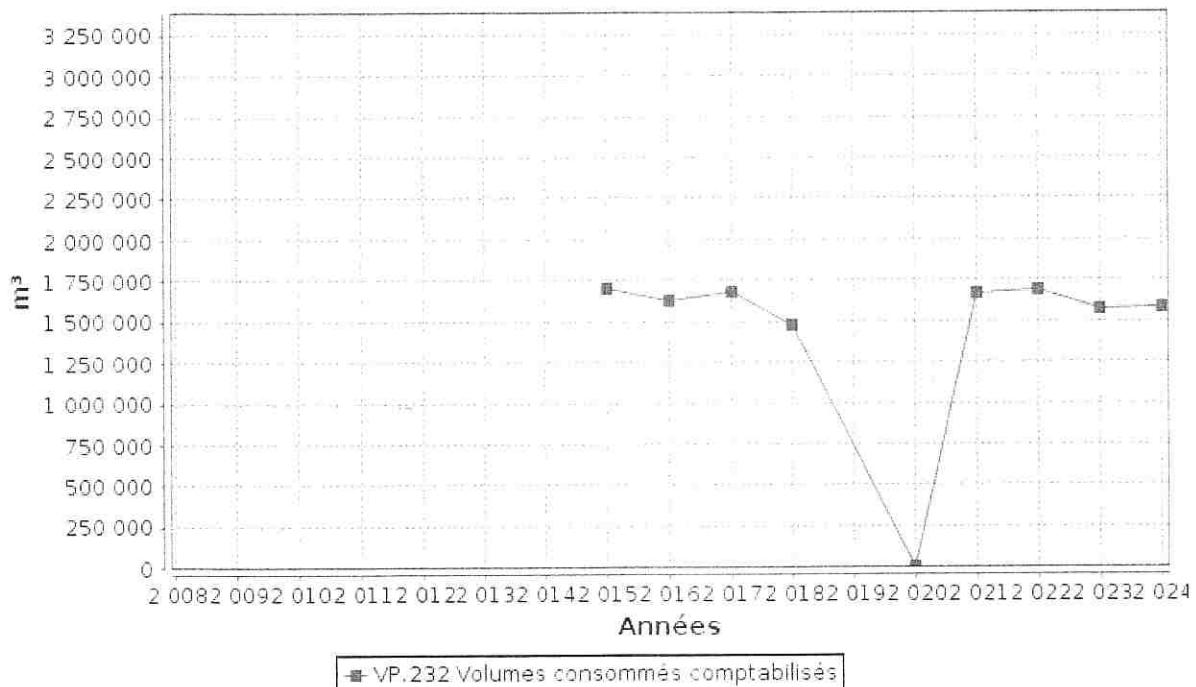
1.4.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 568 584	1 583 743	1%
Abonnés non domestiques	0	0	_____ %
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 568 584	1 583 743	1%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V₃)	0	0	_____ %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.4.5. Autres volumes



	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	4 907	4 907	0%
Volume de service (V9)	0	0	_____ %

1.4.6. Volume consommé autorisé



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 083-200093383-20250924-D2025_03_02-DE

	Exercice 2023 en m ³ /an	Exercice 2024 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 573 491	1 588 650	1%

1.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 111,34 kilomètres au 31/12/2024 (111,34 au 31/12/2023).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	0,00 €	0,00 €	
Recettes liées au patrimoine immobilier	8 692,57 €	13 671,16	
Redevance due par le fermier	131 649,32 €	135 206,25 €	
Autres recettes : Participation des communes	324 822,68 €	321 263,69 €	
Autres recettes	5 64,68 €	15,45 €	
Total des recettes réelles	465 731,25 €	470 156,55 €	

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Exploitation du service			
<i>Part proportionnelle</i>	883 250	901 326	2,0 %
Collectivités et autres organismes publics			
Redevance prélèvement	66 277	63 575	-4,1 %
Travaux			
Travaux attribués à titre exclusif	0		
Produits accessoires			
Autres produits accessoires	0	423	
Total autres recettes			
Total des recettes	949 527	965 325	1,7 %

Charges de l'exploitant (en milliers €):

Type de charge	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
----------------	--------------------	--------------------	----------------

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
 Reçu en préfecture le 26/09/2025
 Publié le
 ID : 083-200093383-20250924-D2025_03_02-DE

Moyen techniques et humains	657 846		
Collectivités et autres organismes publics	66 277	63 575	-4,08%
Charges relatives aux renouvellements	91 123	18 695	-79,48%
Charges relatives aux investissements	289 870	197 112	-32,00%
Charges relatives aux investissements du domaine privé	4 300	6 090	41,63%
Autres	12 054	16 435	36,34%
Total des charges	1 047 422	1 026 491	-2,00%
Résultat avant impôts	- 97 895	-61166	-37,52%
Résultat	0.00	0,00	

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 31/12/2024 sont les suivants :

- Frais d'accès au service : 0,5788 € HT au 01/01/2024
0,5835€ HT au 01/07/2024
- Préservation des ressources 0,040 € HT

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2024
Microbiologie	20	0	20	0
Paramètres physico-chimiques	20	0	20	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	90%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
TOTAL (indicateur P103.2B)			
	120	-	85

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

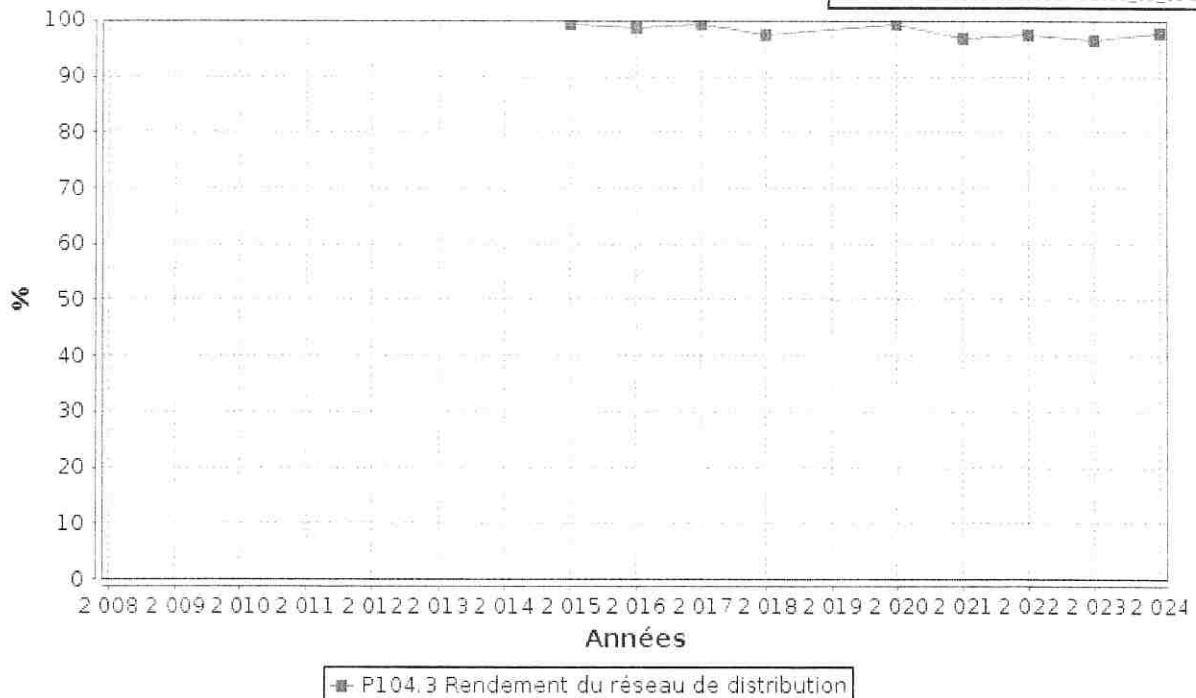
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_0 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_3}{V_1}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau	96,6 %	97,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	38,72	39,09
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	96,3 %	97,5 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1 m³/j/km (1,5 en 2023).

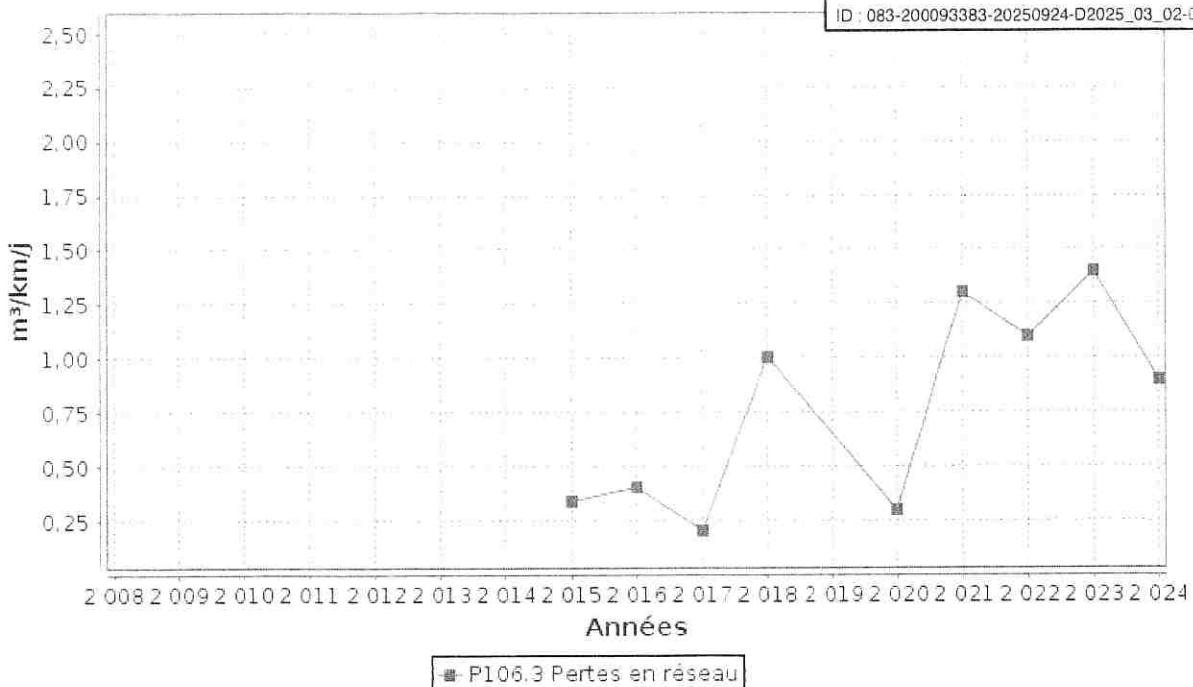
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de 0,9 m³/j/km (1,4 en 2023).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,6%	0,91%	0,3%	0,91%	1,32%

Au cours des 5 dernières années, 7,37 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,32% (0,91 en 2023).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

Envoyé en préfecture le 26/09/2025
 Reçu en préfecture le 26/09/2025
 Publié le
 ID 083-200093383-20250924-D2025_03_02-DE

- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2023).

3.5.Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

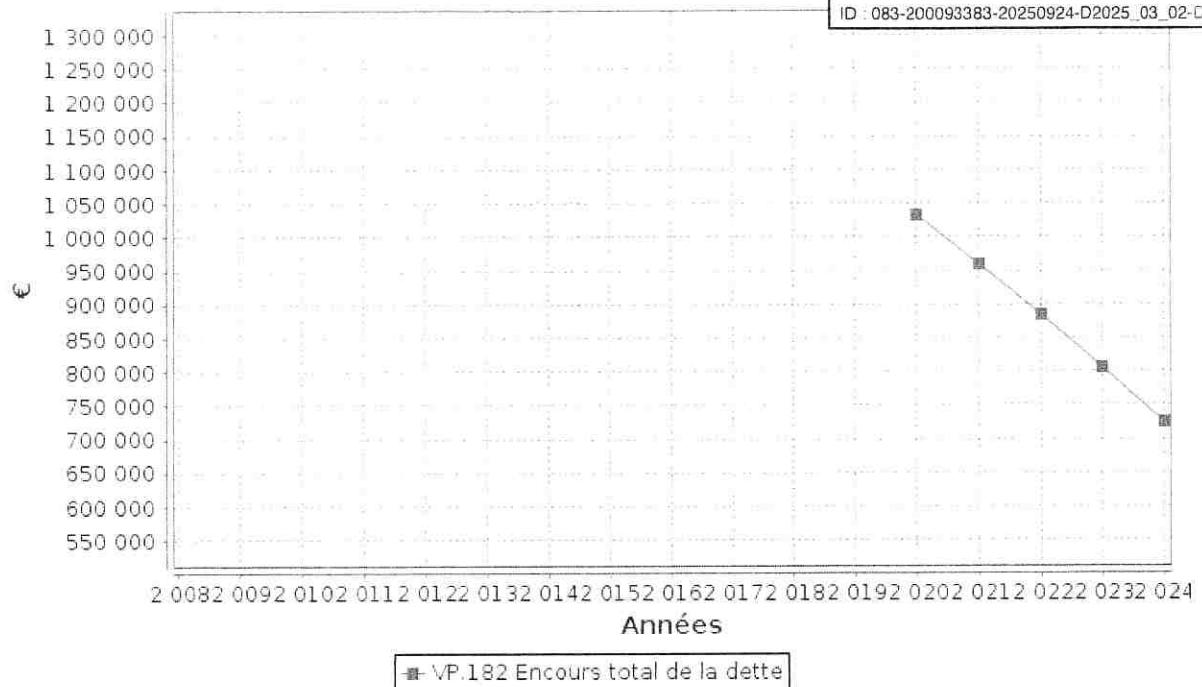


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	805 439,39	726 128,67
Epargne brute annuelle en €	318 010,08	282 457,56
Durée d'extinction de la dette en années	2,5	2,6

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 2,6 ans (2,5 en 2023).



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	231621,87 €	1 032 809 €
Montants des subventions en €	43939,78 €	0,00 €
Montants des contributions du budget général en €	Sans objet	Sans objet

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	882 803,28	805 439,49
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	77 363,79
	en intérêts	29 182,40
		79 310,82
		26 430,62

4.3. Amortissements



Pour l'année 2024, la dotation aux amortissements a été de 304 985,21 € (287 533,01 € en 2023).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par

l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
AEP Artignosc tranche 3	2025	300 000 €
AEP Montmeyan Vers Fox-Amphoux tranche 2	2025-2026	900 000 €
Recherche d'eau sur le territoire du syndicat	2025-2026	300 000 €
Pilote de traitement de la turbidité	2024-2026	
AEP Artignosc tranche 4	2026	600 000 €
Adduction et équipement forage du plan	2026-2027	1 000 000 €

5. Actions de solidarité et de ~~coopération~~ décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	—	—
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	—	—
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	90%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	75	85
P104.3	Rendement du réseau de distribution	96,6%	97,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,5	1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,4	0,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,91%	1,32%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	—	—